

Règlement du « 2^e Tournoi des Fous du Volant »

Tournoi National des FVP (Gisors, 27) les 24 et 25 Mars 2018

Article 1 – Les dates

- Les Fous du Volant à Plumes de Gisors organisent leur « 2^e Tournoi National des Fous du Volant » le samedi 24 mars 2018 de 8h à 22h et le dimanche 25 mars 2018 de 8h à 19h.

Article 2 – Les règles

- Le tournoi est autorisé par la Ligue de Normandie de Badminton sous le N° (en cours d'autorisation).
- Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, des règlements de la Ligue de Normandie de Badminton et du règlement ci-après.
- Le juge arbitre est désigné par le comité d'organisation, ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 3 – Conditions de participation

- Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence en cours de validité le jour du tirage au sort et de la compétition.
- Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, sur les terrains.
- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs autorisés à jouer en senior dans les classements P, D, et R. Le tournoi n'est pas ouvert aux catégories minimales et inférieures.

Article 4 – Inscriptions, tarifs et forfaits

- Les tarifs pour l'inscription sont de : 14€ pour un tableau et 18€ pour deux tableaux.
- Pour toutes les séries, le nombre de tableau sera limité à 2. Les séries ouvertes sont : R+, R-, D+, D-, P+, P-. Les tableaux seront établis en fonction des moyennes des paires inscrites (CPPH).
- Les dossiers d'inscriptions devront nous parvenir au plus tard le 09/03/2018. Ils seront traités selon l'ordre d'arrivée. Tout dossier devra être accompagné du règlement par chèque à l'ordre de « Les Fous du Volant à Plumes » (ou « FVP »).
- Chaque participant inscrit au tournoi ayant déclaré «forfait» après la date de tirage au sort (16/03/2018) devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera et postera, dans les délais impartis, les pièces justificatives, à la commission régionale des tournois de la Ligue de Normandie de Badminton. Les droits d'engagement ne seront pas remboursés sauf avec justificatif(s) valable(s).

Article 5 – Déroulement de la compétition

- Les tableaux disputés seront le double homme et le double dame le samedi, le mixte le dimanche.
- Tous les tableaux seront disputés en poules avec 2 sortants, suivant le nombre d'inscrits, suivi d'une

phase d'élimination directe. Le comité d'organisation se réserve le droit, en consultation avec le juge arbitre, de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux, regrouper ou supprimer les tableaux en fonction du nombre d'inscrits (4 paires minimum pour maintenir un tableau).

- Les volants étant à la charge des joueurs, ceux-ci fourniront à part égale les volants nécessaires au déroulement du match. En cas de litige, le volant « RSL grade 3 » sera le volant officiel. A ce titre, il sera prioritaire en cas de désaccord entre 2 joueurs sur le choix du volant pour leur match. (il sera en vente dans la salle)
- Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs, par conséquent les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif.
- Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions). Tout participant devra se faire pointer à son arrivée, chaque jour de la compétition.
- Tout joueur désireux s'absenter du gymnase durant la compétition, quelle que soit la raison et la durée, devra en informer la table de marque et le juge arbitre et obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs il devra revenir 1 heure avant l'horaire prévisionnel de son match.
- Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes.
- Les joueurs disposent d'un temps dit « de préparation » de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match. Dès leur arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester leurs volants.
- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match (raquettes, eau, serviette ...). Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain.
- Passé un délai de cinq minutes, tout joueur non présent sur le terrain se verra déclaré « forfait ».
- Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, le juge arbitre et les arbitres (ou faisant office), les coaches (aux arrêts prévus) et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
- Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux phases finales où un arbitre (ou faisant office) et éventuellement des juges de lignes pourront être proposés par le comité d'organisation au juge arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

Article 6 – Santé, dopage et secours

- Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- Toute personne en possession d'une ordonnance médicale devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministre chargé des sports (extrait de l'article 10 du règlement Médical du Guide du Badminton).
- En cas de problème, les secours sont assurés par le Samu ou les Pompiers.

Article 7 – Responsabilité

- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.